

#### **Entreprises**

Publié le 19/11/2022 - Mis à jour le 01/02/2023

### Comment obtenir un numéro Siren ou un Siret ?

Siren, Siret : de quoi s'agit-

il?

Siren signifie Système d'identification du répertoire des entreprises.

Il est composé de 9 chiffres.

Siret signifie Système d'identification du répertoire des établissements.

Il est composé de 14 chiffres : les 9 chiffres du Siren + 5 chiffres propres à chaque établissement (ces 5 chiffres sont appelés **NIC**, numéro interne de classement Insee).

#### À noter

Le numéro Siren est compris dans le numéro Siret, c'est pourquoion vous demandera souvent le Siret de votre établissement principal ou de votre siège social.

# Quelles différences entre Siren et Siret ?

Le numéro Siren est le numéro unique d'identification d'une entreprise.

Le numéro **Siret** est l'identifiant de chacun des **établissements** de l'entreprise. Il donne une **indication géographique** que ne donne pas le Siren.

#### Exemple

1 siège social et 2 magasins de vente = 3 numéros Siret + 1 Siren.

1 siège social et 1 usine de production = 1 Siren + 2 Siret

2 activités différentes au sein d'une entreprise individuelle = 1 seul Siren et autant de Siret que d'établissements

1 entreprise individuelle et 1 société = 2 Siren pour chacune des entreprises et autant de Siret que d'établissements

### Comment obtenir les numéros Siren et Siret

?

Ils sont attribués à la suite de <u>l'immatriculation</u> de votre entreprise (appelée aussi déclaration d'activité).

Vous n'avez aucune démarche à faire pour les demander.

Vous les recevez automatiquement dès que votre demande d'immatriculation est acceptée.

Vous trouverez alors votre Siren et Siret dans votre espace personnel sur le**Guichet unique des formalités des entreprises**.

• Guichet des formalités des entreprises

### **Attention**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il n'est plus possible d'effectuer vos démarches dans un Centre de formalités des entreprises (CFE). Vous devez obligatoirement les réaliser sur le site internet du guichet des formalités des entreprises.

Si vous n'avez pas encore reçu votre Siren et que vous en avez besoin, vous pouvez faire une**recherche** sur le **répertoire Sirene** :

• Connaître votre Siren si vous ne l'avez pas encore recu

Si vous ne le trouvez pas, c'est que votre demande d'immatriculation n'a pas encore été acceptée.

#### **Attention**

L'Insee ne procure plus de **certificat d'immatriculation** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Vous trouvez toutes les informations liées à votre immatriculation sur le site du **Guichet unique**.

À quoi sert le Siren ?





Il permet d'accéder à toutes les informations juridiques et financières d'une entreprise.

Ces données sont publiques. Toute personne qui le souhaite peut les consulter.

Vous devez mentionner le Siren sur la**feuille de paie** des salariés, sur tous les **documents commerciaux** et sur les **courriers** et **formulaires administratifs**.

Son attribution déclenche automatiquement l'inscription de votre entreprise sur le répertoire Sirene.

Le numéro Siren entre dans la **composition** <u>d'autres numéros d'identification de l'entreprise</u> : le Siret et le <u>numéro de TVA intracommunautaire</u>.

### Qu'est-ce que le répertoire Sirene ?

Le répertoire Sirene recense l'identité de toutes les entreprises établies en France quel que soit leur statut. Il est géré par l'Insee.

### À quoi sert le Siret ?

Le numéro Siret permet d'identifier **géographiquement** votre entreprise et chaque établissement qui la compose. Il identifie **le lieu** où se déroule **l'activité**.

Vous devez mentionner le Siret sur la feuille de paie des salariés qui travaillent dans l'établissement concerné. Le Siret doit figurer sur les factures de l'entreprise.

# Comment changer de Siren ?

Le Siren vous est attribué à vie si vous êtes entrepreneur individuel El.

Si vous êtes chef de plusieurs entreprises sous forme de sociétés (personnes morales), vous possédez un numéro Siren pour chacune d'entre elles.

Le Siren peut être supprimé dans certains cas seulement :

Pour un entrepreneur individuel (EI) : lors du décès de l'entrepreneur ou lors d'une cessation d'activité Pour une société : lors d'une liquidation

En cas de modification de votre situation (ou de celle de votre entreprise) ou de changement d'activité principale : vous devez **signaler chaque changement** au **Guichet unique des formalités des entreprises**, quelle que soit la forme juridique de votre entreprise.

• Guichet des formalités des entreprises

# Comment changer de Siret ?

Le Siret change à chaque fois que l'adresse de l'un de vos établissements change.

Vous devez signaler ce changement d'adresse au Guichet des formalités des entreprises.

Vous recevrez alors un nouveau numéro Siret, consultable sur votre espace personnel.

• Guichet des formalités des entreprises

Vous avez perdu votre Siren ou Siret : comment le retrouver ?





Ces données sont publiques.

Toute personne peut trouver ou retrouver si besoin le numéro Siren ou Siret d'une entreprise. Les caractéristiques juridiques et financières des entreprises sont accessibles à tous, soit sur le **répertoire Sirene**, soit sur l'**Annuaire des entreprises**.

Annuaire des entreprises

L'Annuaire des entreprises permet de :

Retrouver le numéro Siret ou Siren devotre entreprise

Trouver les infos d'une entreprise autre que la vôtre (données juridiques, financières)

#### Exemple

Vous y trouvez notamment le numéro de TVA intracommunautaire, le code APE, le Siret de toutes les entreprises immatriculées en France et toutes les publications au Bodacc

Annuaire des entreprises : rechercher toutes les informations d'une entreprise

Vous pouvez faire des recherches par nom, par dénomination sociale, par numéro de Siret ou par numéro de Siren.

Répertoire Sirene

Vous pouvez aussi consulter le répertoire Sirene et y faire une demande de "fiche d'identité" d'une entreprise :

• Avis de situation au répertoire Sirene

MonIdenum

Vous pouvez utiliser le service en ligne Monldenum pour activer l'identité numérique de votre entreprise.

Ce service est en lien avec le registre des commerces et des sociétés (RCS).

• Monldenum : l'identité numérique reconnue pour accéder à vos services en ligne

## Vous constatez une anomalie : que

faire?

Si vous constatez une **anomalie** dans l'attribution de vos numéros Siren ou Siret, vous devez faire une **réclamation écrite** à la **Direction régionale de l'Insee** :

Où s'adresser?

Contacter l'Insee à propos de votre entreprise, votre association et de votre situation au Sirene

### Questions -Réponses

- Quels sont les numéros d'identification d'une entreprise ?
- À quoi correspond le code APE (code NAF) ?
- Comment obtenir un extrait K ou Kbis ?

### Toutes les questions réponses

### Et aussi...

- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une société
- · Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une microentreprise (autoentrepreneur)
- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une entreprise individuelle
- Domicilier votre entreprise individuelle et votre activité
- Domicilier votre société et votre activité
- · Mentions obligatoires sur une facture
- Choisir et protéger la dénomination de votre entreprise individuelle (dont micro-entreprise)
- Choisir et protéger la dénomination d'une société

# Pour en savoir plus

Qu'est-ce que le répertoire Sirene ?

Source : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

# Où s'informer ?

Contacter l'Insee à propos de votre entreprise, votre association et de votre situation au Sirene

Services en ligne



URL de la page : <a href="https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/entreprises/?">https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/entreprises/?</a> xml=F32135



- Annuaire des entreprises : rechercher toutes les informations d'une entreprise Téléservice
- Connaître votre Siren si vous ne l'avez pas encore reçu Formulaire
- Avis de situation au répertoire Sirene Téléservice
- Guichet des formalités des entreprises Téléservice

### Textes de référence

- Code de commerce : articles R123-237 à R123-238 Mentions obligatoires sur les factures des commerçants
- Code de commerce : articles D123-235 à D123-236 Siren dans les relations entre les commerçants et leurs administrations



AGGLOMÉRATION Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse: 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél.: 04 90 78 82 30

